

Objet: C'est un début, continuons le combat...

Date: mercredi 30 novembre 2022 à 10:57:45 heure normale d'Europe centrale

De: Michel Gueritte

Pièces jointes: CLI-Soulaines 221212 - 50 Questions.pdf, image001.jpg, image002.jpg, image003.jpg

JUSTICE Il écope de 5 ans pour une agression sexuelle

L'Est éclair

Lundi 28 novembre 2022 • 1,40 € • 25397

WWW.LEST-ECLAIR.FR



RUGBY
Début de saison percutant pour le RC Saint-An
CAHIER CENTRAL

UN OBSERVATOIRE DE SANTÉ AUTOUR DE L'ANDRA

Santé Publique France pourrait adapter au Soulainois ce qui a été fait à Bure pour « favoriser une détection précoce de toute évolution défavorable » en termes de santé

LUNDI
28 NOVEMBRE 2022

VIVRE À **BAR-SUR-AUBE**

17

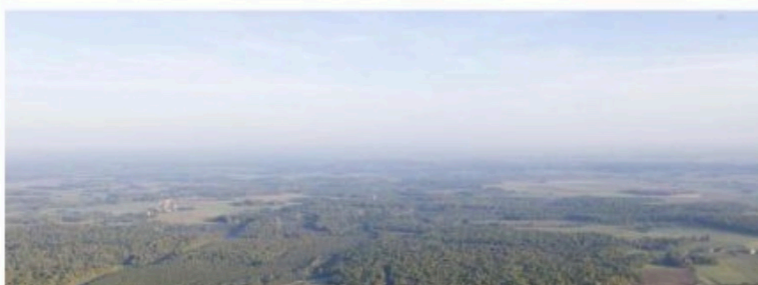
SANTÉ

Un observatoire pour répondre à des « inquiétudes légitimes »

SOULAINES. Lors de son assemblée générale, la commission locale d'information, a présenté les investigations et les réflexions menées suite à des « inquiétudes légitimes » qui l'amènent à s'interroger sur la mise en place d'un observatoire de santé.

Océane Pirez

C'est « une grande préoccupation partout sur le territoire national » qui n'échappe pas à l'Est aubois et à la Commission locale d'information (CLI) de Soulaines, chargée de suivi et de concertation en matière de sûreté nucléaire : la santé a été au cœur des échanges lors de l'assemblée générale, vendredi dernier. Le premier point abordé à l'ordre du jour a porté sur les premiers résultats de l'investigation d'une suspicion de cas d'hyperparathyroïdie



des riverains pour favoriser une détection précoce de toute évolution défavorable », précise Morgan Trouillet. Quatre volets complémentaires ont alors été déterminés : (analyse du territoire, enquête de santé perçue en population, un état de santé objectif, et un volet sur le contact sociodémographique et déterminant de la santé sur deux périmètres : la population riveraine avec une « zone de proximité » inférieure à 25 kilomètres une « zone élargie », inférieure à 51 kilomètres, et une population riveraine (la communauté de com

primaire*, retardée par la crise sanitaire.

RÉSULTATS DES PREMIÈRES INVESTIGATIONS
Retour à décembre 2019. « Notre attention avait été attirée, (par un professionnel et un particulier), sur une suspicion de cas potentiellement plus importante que dans d'autres territoires », explique Philippe Pichery, président de la Cli de Soulaines. Le signalement a été émis « à Brienne-le-Château et ses alentours. Le secteur entre dans la zone des 15 kilomètres faisant l'objet d'un suivi épidémiologique et d'une réflexion suite au signal de 2006 quant à un éventuel impact sanitaire du Centre de stockage de l'Aube », précise Dr Michel Vernay, responsable de santé public France en région Grand Est.

Janvier 2020, des études sont alors menées avec l'Agence régionale de santé (ARS), notamment auprès des médecins généralistes. « Les données (...) ont permis de vérifier qu'elles étaient parfaitement cohérentes avec ce qui est connu », indique-t-il, chiffres comparatifs à l'appui.

« Les données (...) ont permis de vérifier qu'elles étaient parfaitement cohérentes avec ce qui est connu »

Dr Michel Vernay, Santé publique France
Mais ces premiers résultats ne seraient être suffisants. Et pour cause, les données « restent lacunaires (à cause d'un recensement partiel, en raison du nombre peu important de professionnels qui



Un observatoire de santé pourrait être mis en place auprès des populations riveraines au centre de stockage de l'Aube. Photo: Pascal Bourguignon

y ont répondu, faute de disponibilité), quant au nombre total des cas, au domicile des cas, à la situation antérieure à 2015, date de diagnostic du 1^{er} cas signalé », relève Dr Michel Vernay, de Santé Publique France qui entend poursuivre et mener des « investigations plus poussées ». Comment ?

En interrogeant le système national des données de santé (SNDS), qui devrait permettre de déterminer le nombre de traitements prescrits ou les actes chirurgicaux réalisés dans le cadre de la maladie, localement et nationalement. « On va essayer de voir si le territoire de l'Aube appartient à une zone de sur-réincidence ou si c'est dans la moyenne. (...) L'avantage du SNDS est qu'on a la possibilité de remonter dans le temps, qu'il n'y a pas de surcharge pour les professionnels de santé concernés, pas de mise en

œuvre d'un système de collecte spécifique », fait-il valoir. Une méthode donc pour le professionnel de santé aux multiples avantages qui devrait donner ses conclusions à « la fin du premier semestre 2023, début du deuxième ».

UN OBSERVATOIRE DE SANTÉ, L'EXEMPLE DE BURE

« On pourra confirmer si quelque chose se passe, et si éventuellement, il y a quelque chose, identifier l'origine », retient le président de la Cli de Soulaines, qui face, à ces « inquiétudes légitimes », envisage la mise en place d'un observatoire de santé. « L'interrogation ; "est-ce qu'il n'y aurait pas d'autres pathologies sur lesquelles il y aurait une difficulté autour de ce territoire ?", c'est ce qui a débouché sur l'idée de se dire : "est-ce qu'il ne faudrait pas avoir un observatoire de la santé. Qu'est-ce

qu'on appelle observatoire ? En quoi ça consiste ?" », soulève Philippe Pichery.

Pour y répondre, Morgane Trouillet, de Santé Publique France, et Emilie Gardeur de l'Observation régionale de Santé Grand Est ont présenté un exemple tout trouvé : Osarib, l'Observatoire de la santé des riverains du projet de centre de stockage de Bure, lancé officiellement en septembre dernier. « Les objectifs sont de mettre en œuvre une observation de l'état de santé

munies de Vitry, Champagne e Der).

« Bure doit être à 50 - 60 kilomètres d'ici, avec ces rayons, ne va-t-il pas j avoir doublon ? », interpelle-t-on dans l'audience bien qu'apparaisse la nécessité de réaliser des études distinctes.

« Les objectifs sont de mettre en œuvre une observation de l'état de santé des riverains pour favoriser une détection précoce de toute évolution défavorable »

Morgane Trouillet de Santé Publique France
Et ce, pour s'adapter au contexte du territoire. « Il y a un site où les déchets sont déjà là et où il n'y a pas et d'état zéro mesuré, et un autre site celui de Bure, où il s'agit de commencer », souligne-t-on. « Le but n'est pas de plaquer dans notre situation le même dispositif. C'est de dire s cette démarche nous semble pertinente comment elle est structurée » appuie Philippe Pichery. Une question qui sera de nouveau débattue lors de la réunion publique, organisée lundi 12 décembre prochain, à 18 h, à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, ou en streaming sur les réseaux de la Cli. ■

L'HYPERPARATHYROIDIE PRIMAIRE*

L'hyperparathyroïdisme primaire, c'est « lié aux glandes parathyroïdes, au niveau de la thyroïde, (...) responsables de la sécrétion de la parathormone (PTH) qui intervient dans la régulation du calcium dans le sang. (...) Dans le cas d'hyperparathyroïdisme, on a une sécrétion anormale de PTH, et donc un niveau anormal de calcium dans le sang. Au départ, généralement, c'est asymptomatique mais ça peut conduire à des atteintes osseuses et avoir des retentissements au niveau des reins », explique le Dr Michel Vernay.

Santé

Un observatoire pour répondre à des « inquiétudes légitimes »

Océane Pirez



Un observatoire de santé pourrait être mis en place auprès des populations riveraines au centre de stockage de l'Aube.

Soulaines. Lors de son assemblée générale, la commission locale d'information, a présenté les investigations et les réflexions menées suite à des « inquiétudes légitimes » qui l'amènent à s'interroger sur la mise en place d'un observatoire de santé.

C'est « une grande préoccupation partout sur le territoire national » qui n'échappe pas à l'Est aubois et à la Commission locale d'information (Cli) de Soulaines, chargée de suivi et de concertation en matière de sûreté nucléaire : la santé a été au cœur des échanges

lors de l'assemblée générale, vendredi dernier.

Le premier point abordé à l'ordre du jour a porté sur les premiers résultats de l'investigation d'une suspicion de cas d'hyperparathyroïdie primaire, retardée par la crise sanitaire.

L'hyperparathyroïdie primaire, c'est « lié aux glandes parathyroïdes, au niveau de la thyroïde, (...) responsables de la sécrétion de la parathormone (PTH) qui intervient dans la régulation du calcium dans le sang. (...) Dans le cas d'hyperparathyroïdie, on a une sécrétion anormale de PTH, et donc un niveau anormal de calcium dans le sang. Au départ, généralement, c'est asymptomatique mais ça peut conduire à des atteintes osseuses et avoir des retentissements au niveau des reins », explique le Dr Michel Vernay.

Résultats des premières investigations

Retour à décembre 2019. « Notre attention avait été attirée, (par un professionnel et un particulier), sur une suspicion de cas potentiellement plus importante que dans d'autres territoires », explique Philippe Pichery, président de la Cli de Soulaines. Le signalement a été émis « à Brienne-le-Château et ses alentours. Le secteur entre dans la zone des 15 kilomètres faisant l'objet d'un suivi épidémiologique et d'une réflexion suite au signal de 2006 quant à un éventuel impact sanitaire du Centre de stockage de l'Aube », précise Dr Michel Vernay, responsable de santé public France en région Grand Est. Janvier 2020, des études sont alors menées avec l'Agence régionale de santé (ARS), notamment auprès des médecins généralistes. « Les données (...) ont permis de vérifier qu'elles étaient parfaitement cohérentes avec ce qui est connu », indique-t-il, chiffres comparatifs à l'appui.

« Les données (...) ont permis de vérifier qu'elles étaient parfaitement cohérentes avec ce qui est connu » Dr Michel Vernay, Santé publique France
Mais ces premiers résultats ne sauraient être suffisants.

Et pour cause, les données « restent lacunaires (à cause d'un recensement partiel, en raison du nombre peu important de professionnels qui y ont répondu, faute de disponibilité), quant au nombre total des cas, au domicile des cas, à la situation antérieure à 2015, date de diagnostic du 1^{er} cas signalé », relève Dr Michel Vernay, de Santé Publique France qui entend poursuivre et mener des « investigations plus poussées ». Comment ?

En interrogeant le **Système national des données de santé (SNDS)**, qui devrait permettre de déterminer le nombre de traitements prescrits ou les actes chirurgicaux réalisés dans le cadre de la maladie, localement et nationalement. « On va essayer de voir si le territoire de l'Aube appartient à une zone de surincidence ou si c'est dans la moyenne. (...) L'avantage du SNDS est qu'on a la possibilité de remonter dans le temps, qu'il n'y a pas de surcharge pour les professionnels de santé concernés, pas de mise en œuvre d'un système de collecte spécifique », fait-il valoir. Une méthode donc pour le professionnel de santé aux multiples avantages qui devrait donner ses conclusions à « la fin du premier semestre 2023, début du deuxième ».

Un observatoire de santé, l'exemple de Bure

« On pourra confirmer si quelque chose se passe, et si éventuellement, il y a quelque chose, identifier l'origine », retient le président de la Cli de Soulaines, qui face, à ces « inquiétudes légitimes », envisage la mise en place d'un observatoire de santé. « L'interrogation ; est-ce qu'il n'y aurait pas d'autres pathologies sur lesquelles il y aurait

une difficulté autour de ce territoire ? , c'est ce qui a débouché sur l'idée de se dire : est-ce qu'il ne faudrait pas avoir un observatoire de la santé. Qu'est-ce qu'on appelle observatoire ? En quoi ça consiste ? », soulève Philippe Pichery.

Pour y répondre, **Morgane Trouillet**, de Santé Publique France, et **Émilie Gardeur** de l'Observation régionale de Santé Grand Est ont présenté un exemple tout trouvé : Osarib, l'Observatoire de la santé des riverains du projet de centre de stockage de Bure, lancé officiellement en septembre dernier.

« Les objectifs sont de mettre en œuvre une observation de l'état de santé des riverains pour favoriser une détection précoce de toute évolution défavorable », précise Morgane Trouillet. Quatre volets complémentaires ont alors été déterminés (analyse du territoire, enquête de santé perçue en population, une étude de santé objectifé, et un volet sur le contact sociodémographique et déterminant de la santé) sur deux périmètres : la population riveraine avec une « zone de proximité » inférieure à 25 kilomètres, une « zone élargie », inférieure à 50 kilomètres, et une population non riveraine (la communauté de communes de Vitry, Champagne et Der).

« Bure doit être à 50 - 60 kilomètres d'ici, avec ces rayons, ne va-t-il pas y avoir doublon ? », interpelle-t-on dans l'audience bien qu'apparaisse la nécessité de réaliser des études distinctes.

« Les objectifs sont de mettre en œuvre une observation de l'état de santé des riverains pour favoriser une détection précoce de toute évolution défavorable » Morgane Trouillet de Santé Publique France

Et ce, pour s'adapter au contexte du territoire. « Il y a un site où les déchets sont déjà là et où il n'y a pas eu d'état zéro mesuré, et un autre site, celui de Bure, où il s'agit de commencer », souligne-t-on. « Le but n'est pas de plaquer dans notre situation le même dispositif. C'est de dire si cette démarche nous semble pertinente comment elle est structurée », appuie Philippe Pichery.

Une question qui sera de nouveau débattue lors de la réunion publique, organisée lundi 12 décembre prochain, à 18 h, à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, ou en streaming sur les réseaux de la Cli.
